Paysage et Patrimoine Urbains

UE 06

Enseignant(s) responsable de l'UE : Christophe COUILLIEN

Année d'études	Bloc 1
Acronyme	GEU11PPU
Nombre de crédits ECTS	5 (facteur de pondération)
Volume horaire	78 h (Q1 78 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
GE11URB Histoire du paysage urbain	39	2	NON
GE11PAT Histoire du patrimoine	39	3	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **RE01.1** ARES. 1.1 Informer, communiquer et travailler en équipe : Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques et/ou scientifiques.
- **RE01.2** ARES. 1.2 Informer, communiquer et travailler en équipe : Élaborer des documents techniques adaptés à des publics cibles.
- **RE01.4** ARES. 1.4 Informer, communiquer et travailler en équipe : Participer à la vulgarisation des connaissances techniques et/ou scientifiques. Développer des actions de formation ou de vulgarisation des concepts clés liés à la durabilité des espaces urbains.
- **RE01.5** ARES. 1.5 Informer, communiquer et travailler en équipe : S'intégrer dans un travail d'équipe.
- **RE02.1** ARES. 2.1 S'engager dans une démarche de développement professionnel : Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente.
- **RE02.2** ARES. 2.2 S'engager dans une démarche de développement professionnel : Développer un esprit critique.
- **RE03.3** ARES. 3.3 Maîtriser les principes de base de la gestion : Comprendre et appliquer les aspects légaux et réglementaires de son champ d'activités.
- **RE04.2** ARES. 4.2 Intégrer des données multidisciplinaires en vue d'une gestion résiliente des territoires urbanisés : Identifier les problématiques, enjeux et parties prenantes d'une situation particulière.
- **RE05.1** ARES. 5.1 Utiliser et participer à l'élaboration d'outils permettant une gestion durable et raisonnée du territoire : Maîtriser les outils liés au fonctionnement d'un écosystème urbain et à sa productivité notamment dans le but d'améliorer le bien-être de la population ainsi que la biodiversité des écosystèmes urbains.
- **RE05.2** ARES. 5.2 Utiliser et participer à l'élaboration d'outils permettant une gestion durable et raisonnée du territoire : Appréhender, comprendre et apporter des réponses aux grands enjeux environnementaux à travers l'élaboration ou l'utilisation d'outils de planification, de gestion et/ou d'évaluation dans des domaines variés tels que l'écologie, la biodiversité, l'urbanisme, l'aménagement du

territoire, la mobilité ou le patrimoine ainsi que dans des secteurs tels que la gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Histoire du paysage urbain

- Notions générales d'Histoire ; - Capacité à se remettre en question, esprit critique, esprit de synthèse, prise de notes rapide, gestion du temps de travail.

Histoire du patrimoine

- Notions générales d'Histoire ; - Capacité à se remettre en question, esprit critique, esprit de synthèse, prise de notes rapide, gestion du temps de travail.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Histoire du paysage urbain

Objectifs

- Eveiller aux notions de paysage en général et de paysage urbain en particulier ;

- Faire prendre conscience de l'évolution du paysage urbain au travers de l'Histoire des villes ;

- Donner quelques notions d'Histoire des parcs et jardins.

Contenu

La notion de paysage ; notions et définitions liées à l'urbanisme et aux paysages urbains ; apparition, développement et fonctionnement des administrations de l'urbanisme ; Histoire de l'urbanisme (Préhistoire, Mésopotamie, Egypte, Grèce, Rome, Moyen-Age, Renaissance, époque classique, révolutions industrielles, villes modernistes, villes contemporaines et problèmes de mobilité) ; types de parcs et jardins (médiéval, mauresque, italien, français, anglais/paysager, contemporain) ; comparaisons entre ville « spontanée » et ville « créée » ; comparaisons entre ville en damier et ville radio-concentrique ; cas plus développés d'Amsterdam, Paris, Londres, Barcelone, New-York et Bruxelles. N.B.: S'ils n'ont pas pu être vus au cours d' "Histoire du patrimoine" faute de temps, les styles d'architecture développés après le néo-classicisme seront vus au cours d' "Histoire du paysage urbain".

N.B.1 : Les illustrations du cours sont à rechercher par les étudiants eux-mêmes car facilement accessibles sur internet. Il s'agit là d'une forme de travail personnel de la part de chaque étudiant, mais cela ne fait l'objet d'aucune évaluation de la part de l'enseignant : c'est juste recommandé aux étudiants pour mieux parfaire leur compréhension et leur étude du cours.

N.B.2 : L'enseignant utilise comme références pour son cours, outre celles renseignées ci-après sur la présente fiche U.E., le contenu d'anciens cours désormais inaccessibles aux étudiants, à savoir :

- Spreutels H.J., Cours d'Eléments urbains, ISAVH, Bruxelles, année académique 1990-91, extraits ;

- Ameryckx E., Cours d'Histoire du paysage urbain de 1GEU, HELdB, Anderlecht, année académique 2008-09, extraits ;

- Bailly J.-M., syllabus "Histoire de l'Urbanisme", HELdB, Anderlecht, 2013-14, extraits.

Histoire du patrimoine

Objectifs

- Faire comprendre la notion de Patrimoine et son évolution au fil de l'histoire ;

- Apprendre les bases de la législation liée à la gestion du patrimoine, tant au niveau international qu'au niveau régional (wallon et bruxellois) ;

- Faire connaître et comprendre l’évolution de l’architecture depuis l’Antiquité jusqu’au XXIème siècle ;

- Donner les caractéristiques des divers styles architecturaux des périodes étudiées.

Contenu

Définitions liées à la notion de « Patrimoine » ; évolution de la notion de patrimoine au fil de l’Histoire ; types de patrimoine culturel et naturel classés, et critères associés ; gestion du patrimoine au niveau mondial, européen et régional (wallon et bruxellois) ; Histoire des architectures égyptienne, grecque, romaine, paléochrétienne, romane, gothique, Renaissance puis maniériste, baroque puis rococo, « néo-… », éclectique, Art Nouveau, Art Déco, moderniste et contemporaine. N.B.: Les styles d'architecture développés après le néo-classicisme seront vus au cours d' "Histoire du paysage urbain" si, faute de temps, ils n'ont pas pu être vus au cours d' "Histoire du patrimoine".

N.B.1 : Les illustrations du cours sont à rechercher par les étudiants eux-mêmes car facilement accessibles sur internet. Il s'agit là d'une forme de travail personnel de la part de chaque étudiant, mais cela ne fait l'objet d'aucune évaluation de la part de l'enseignant : c'est juste recommandé aux étudiants pour mieux parfaire leur compréhension et leur étude du cours.

N.B.2 : L'enseignant utilise comme références pour son cours, outre celles renseignées ci-après sur la présente fiche U.E., le contenu d'anciens cours désormais inaccessibles aux étudiants, à savoir :

- Ameryckx E., Cours d'Histoire du patrimoine de 1GEU, HELdB, Anderlecht, année académique 2008-09, extraits ;

- Van Beveren S., Cours d'Histoire de l'Architecture de 1C1A, 2C1A, 2C2A et 2C3A, ISAVH, Bruxelles, années académiques 1988-89, 1990-91, 1991-92 et 1992-93, extraits ;

- Geerynck M., Histoire de l'Architecture - du IVème au Xème siècle, P.U.B., Bruxelles, 1988-89, extraits ;

- Geerynck M., Histoire de l'Architecture – L'art roman, l'art gothique, Bruxelles, 1987-88, extraits.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Histoire du paysage urbain

Cours magistral ex cathedra, recherches personnelles (par les étudiants) d'illustrations du cours.

Histoire du patrimoine

- Cours magistral ex cathedra et exercices personnels (dossier d’analyse d’un bâtiment belge classé + recherches personnelles (par les étudiants) d’illustrations du cours).

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Histoire du paysage urbain

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant est capable de :

- Expliquer lui-même, de manière claire et compréhensible par tous et avec le vocabulaire adéquat, les différentes époques de l'Histoire de l'urbanisme, associée à la notion de paysage ;

- Grâce à l'Histoire de l'urbanisme mais aussi à des notions sur le paysage, mieux appréhender avec esprit critique l'environnement urbain d'aujourd'hui et mieux contextualiser les éléments d'un site qu'un gestionnaire de l'environnement urbain peut avoir à gérer dans sa profession ;

- Reconnaître le style urbanistique d'un aménagement.

Histoire du patrimoine

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant est capable de :

- Exposer, de manière claire et compréhensible par tous et avec le vocabulaire adéquat, les notions de réglementation mondiale, européenne et régionale belge (wallonne et bruxelloise) sur les patrimoines naturel et culturel qui entrent en ligne de compte dans l'urbanisme actuel, et montrer avec esprit critique comment il pourrait traiter des éléments de ces patrimoines dans des dossiers qu'il aurait à gérer dans sa future vie professionnelle ;

- Expliquer lui-même, de manière claire et compréhensible par tous et avec le vocabulaire adéquat, les différentes époques de l'Histoire de l'architecture ;

- Grâce à l'Histoire de l'architecture, mieux appréhender avec esprit critique l'environnement urbain d'aujourd'hui et mieux contextualiser les éléments d'un bâtiment qu'un gestionnaire de l'environnement urbain peut avoir à gérer dans sa profession ;

- Reconnaître le style architectural d'un bâtiment ;

- Rechercher des documents sur l'histoire (chronologie de construction et contextes historiques associés) et les caractéristiques architecturales générales et particulières d'un bâtiment classé du patrimoine ou d'un site urbain remarquable, pour en dresser ensuite, individuellement ou en groupe, un portrait sous forme de dossier illustré écrit de manière claire et compréhensible par tous et avec le vocabulaire adéquat.

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Histoire du paysage urbain : - Leblicq Y., syllabus "Histoire de l'Aménagement des Villes", Bruxelles, P.U.B. (U.L.B.), 1992-93 - 2ème édition, extraits.	sur le campus numérique	—

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Histoire du paysage urbain : - Illustrations projetées en classe ; dessins au tableau noir.	—	—
Histoire du patrimoine : - (Coll.), CoBAT, Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2015, extraits .	—	—
Histoire du patrimoine : - (Coll.), Code wallon du Patrimoine, Région wallonne, Namur, 2017, extraits .	—	—
Histoire du patrimoine : - Renault Ch., Reconnaître les styles de l'architecture, Editions Jean-Paul Gisserot, [s.l.], 2012 .	—	—
Histoire du patrimoine : - Weber P., Histoire de l'architecture de l'Antiquité à nos jours, collection Librio mémo, Editions J'ai Lu, Paris, 2008 .	—	—
Histoire du paysage urbain : - Leblicq Y., syllabus "Histoire de l'Aménagement des Villes", Bruxelles, P.U.B. (U.L.B.), 1992-93 - 2ème édition, extraits.	sur le campus numérique	—
Histoire du patrimoine : - Gympel J., Histoire de l'architecture de l'Antiquité à nos jours, h.f.Ullmann, Potsdam, 2014 .	—	—
Histoire du patrimoine : - Boden D., Elzanowski J., Lawrenz C. et al., Histoire de l'architecture, collection "Les Nouveaux Essentiels - National Geographic", Editions Prisma, Gennevilliers, 2015 .	—	—
Histoire du patrimoine : - Illustrations projetées en classe ; dessins au tableau noir.	—	—
Histoire du patrimoine : - Coll., Vocabulaire de l'Architecture, volumes 1 & 2, Ministère des affaires	—	—

culturelles, Paris, 1972 .		
Histoire du patrimoine : - (Coll.), CoBAT, Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, version coordonnée du 01/09/2019, extraits .	—	—
Histoire du patrimoine : - (Coll.), Code du Développement territorial, Service public de Wallonie, Namur, version coordonnée du 29/06/2020, extraits .	—	—
Histoire du paysage urbain : - Articles de presse, documents iconographiques divers, cartes et plans de villes, supports audio-visuels, photocopies choisies, éventuelles visites guidées sur des sites importants du paysage urbain bruxellois.	—	—
Histoire du patrimoine : - (Coll.), Code wallon du Patrimoine, Wallex (Région wallonne), Namur, 2020, extraits .	—	—
Histoire du patrimoine : Articles de presse – documents iconographiques divers – cartes et plans de villes – supports audio-visuels – photocopies choisies – éventuelles visites guidées sur des sites importants du patrimoine immobilier bruxellois.	—	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage.

Méthode d'intégration :

- Si aucune des notes des différentes AA qui composent l'UE ne se situe en deçà de 8/20, c'est la technique de la moyenne arithmétique pondérée qui est appliquée.
- Si la note d'une ou plusieurs AA composant une UE se situe en deçà de 8/20, la note finale de l'UE correspondra à la plus mauvaise des notes reçues.

Janvier			
Histoire du paysage urbain — méthode d'intégration : 100 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Cette activité est remédiable. La note de l'A.A. correspond intégralement à la note obtenue à l'examen afférent, ramenée sur 20 et arrondie à l'unité. 1°) Absences : ~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ; ~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen d'Histoire du paysage urbain fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation. 2°) Examens : Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, d'autres sites internet ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen.			
Histoire du patrimoine — méthode d'intégration : 100 %			
Travaux durant la session	20 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Examen écrit	80 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé

Cette activité est remédiable, sauf pour ce qui concerne le dossier d'analyse à déposer en session de janvier le jour de l'examen.

La note de l'A.A. correspond à la somme de la note de l'examen écrit afférent rapportée sur 40 et de la note d'un travail intégratif (dossier d'analyse) rapportée sur 10, somme donc sur 50 ensuite ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité.

1°) Travaux :
Travail intégratif à remettre le jour de l'examen :
Ce travail consiste en l'élaboration d'un dossier d'étude d'un bâtiment classé du patrimoine bruxellois ou wallon (ou éventuellement flamand), étude entamée durant le quadrimestre en concertation avec l'enseignant mais dont le dossier écrit et illustré sera remis le jour de l'examen de 1ère session de janvier (au début de la séance consacrée à cet examen).

Concernant l'usage de l'intelligence artificielle (IA) : par défaut, la Charte de la Haute École s'applique. L'usage de l'IA devra donc être limité, réfléchi, transparent, critique et pertinent. Dans le cadre du présent travail intégratif, l'étudiant pourra utiliser l'IA jusqu'au niveau 3 (compris) de la Charte, pour améliorer la forme écrite du document ; il ne pourra par contre pas utiliser l'IA pour faire ses recherches sur le fond des différentes parties du travail, ni pour rédiger les textes sur ces parties (IA uniquement pour corriger ou mieux formuler les phrases). En cas d'utilisation de l'IA, l'étudiant devra en outre fournir un document annexe reprenant les échanges réalisés avec l'IA (niveaux 1 et 2 de la Charte) et/ou un document avec le suivi des modifications réalisées (niveau 3 de la Charte).

N.B.: La note attribuée à ce travail est non remédiable, il n'y aura donc de remise de dossier écrit ni dans la partie de juin de la première session, ni dans la deuxième session au mois d'août (cf. ci-dessous).
MAIS : En cas d'échec de l'AA une année académique entraînant une nouvelle évaluation l'année académique suivante, la note du dossier d'étude d'Histoire du patrimoine sera annulée et un nouveau travail, sur un nouveau sujet, devra être élaboré.
Justification de la non-remédiabilité de ce travail durant une même année académique : Le travail à remettre en fin de cours d'Histoire du patrimoine s'élabore dans le courant du quadrimestre, en concertation avec l'enseignant, parallèlement au déroulement des séances de cours, or ce cours n'est organisé qu'au 1er quadrimestre ; la non-remédiabilité de ce travail permet en outre de mettre tous les étudiants sur un pied d'égalité en termes de délais de réalisation. Ce travail ne sera donc évalué que lors de la seule session de janvier, et la note obtenue en conséquence sera non remédiable et reportée telle quelle en session de juin et - le cas échant - en 2ème session, avec la même pondération qu'en janvier (pondération, qui pour rappel, n'est que de 20% de l'évaluation de l'AA, les autres 80% restant remédiables à travers l'examen écrit).

2°) Absences :
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ;
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen d'Histoire du patrimoine fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.

3°) Examens :
Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, d'autres sites internet ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen.

Janvier bis

Histoire du paysage urbain — méthode d'intégration : 100 %

Examen écrit	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé

Cette activité est remédiable.

La note de l'A.A. correspond intégralement à la note obtenue à l'examen afférent, ramenée sur 20 et arrondie à l'unité.

1°) Absences :
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ;
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est

toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen d'Histoire du paysage urbain fera porter sur l'ensemble de l'UE la
mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.

2°) Examens :
Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, d'autres sites internet ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen.

Histoire du patrimoine — méthode d'intégration : 100 %			
Travaux hors session	20 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Examen écrit	80 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé

Cette activité est remédiable, sauf pour ce qui concerne le dossier d'analyse déposé durant la session de janvier (donc hors de la présente session de mai-juin).

La note de l'A.A. correspond à la somme de la note de l'examen écrit afférent rapportée sur 40 et de la note d'un travail intégratif (dossier d'analyse) rapportée sur 10, somme donc sur 50 ensuite ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité.

1°) Travaux :
Travail intégratif déjà remis le jour de l'examen de la session de janvier :
Ce travail consiste en l'élaboration d'un dossier d'étude d'un bâtiment classé du patrimoine bruxellois ou wallon (ou éventuellement flamand), étude entamée durant le quadrimestre en concertation avec l'enseignant mais dont le dossier écrit et illustré sera remis le jour de l'examen de 1ère session de janvier (au début de la séance consacrée à cet examen).

Concernant l'usage de l'intelligence artificielle (IA) : par défaut, la Charte de la Haute École s'applique. L'usage de l'IA devra donc être limité, réfléchi, transparent, critique et pertinent. Dans le cadre du présent travail intégratif, l'étudiant pourra utiliser l'IA jusqu'au niveau 3 (compris) de la Charte, pour améliorer la forme écrite du document ; il ne pourra par contre pas utiliser l'IA pour faire ses recherches sur le fond des différentes parties du travail, ni pour rédiger les textes sur ces parties (IA uniquement pour corriger ou mieux formuler les phrases). En cas d'utilisation de l'IA, l'étudiant devra en outre fournir un document annexe reprenant les échanges réalisés avec l'IA (niveaux 1 et 2 de la Charte) et/ou un document avec le suivi des modifications réalisées (niveau 3 de la Charte).

N.B.: La note attribuée à ce travail est non remédiable, il n'y aura donc de remise de dossier écrit ni dans la partie de juin de la première session, ni dans la deuxième session au mois d'août (cf. ci-dessous).
MAIS : En cas d'échec de l'AA une année académique entraînant une nouvelle évaluation l'année académique suivante, la note du dossier d'étude d'Histoire du patrimoine sera annulée et un nouveau travail, sur un nouveau sujet, devra être élaboré.
Justification de la non-remédiabilité de ce travail durant une même année académique : Le travail à remettre en fin de cours d'Histoire du patrimoine s'élabore dans le courant du quadrimestre, en concertation avec l'enseignant, parallèlement au déroulement des séances de cours, or ce cours n'est organisé qu'au 1er quadrimestre ; la non-remédiabilité de ce travail permet en outre de mettre tous les étudiants sur un pied d'égalité en termes de délais de réalisation. Ce travail ne sera donc évalué que lors de la seule session de janvier, et la note obtenue en conséquence sera non remédiable et reportée telle quelle en session de juin et - le cas échant - en 2ème session, avec la même pondération qu'en janvier (pondération, qui pour rappel, n'est que de 20% de l'évaluation de l'AA, les autres 80% restant remédiables à travers l'examen écrit).

2°) Absences :
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ;
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen d'Histoire du patrimoine fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.

3°) Examens :
Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, d'autres sites internet ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen.

Août			
Histoire du paysage urbain — méthode d'intégration : 100 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé

Cette activité est remédiable.

La note de l'A.A. correspond intégralement à la note obtenue à l'examen afférent, ramenée sur 20 et arrondie à l'unité.

1°) Absences :
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ;
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen d'Histoire du paysage urbain fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.

2°) Examens :
Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, d'autres sites internet ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen.

Histoire du patrimoine — méthode d'intégration : 100 %			
Travaux hors session	20 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Examen écrit	80 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé

Cette activité est remédiable, sauf pour ce qui concerne le dossier d'analyse déposé durant la session de janvier (donc hors de la présente 2ème session).

La note de l'A.A. correspond à la somme de la note de l'examen écrit afférent rapportée sur 40 et de la note d'un travail intégratif (dossier d'analyse) rapportée sur 10, somme donc sur 50 ensuite ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité.

1°) Travaux :
Travail intégratif déjà remis le jour de l'examen de la session de janvier :
Ce travail consiste en l'élaboration d'un dossier d'étude d'un bâtiment classé du patrimoine bruxellois ou wallon (ou éventuellement flamand), étude entamée durant le quadrimestre en concertation avec l'enseignant mais dont le dossier écrit et illustré sera remis le jour de l'examen de 1ère session de janvier (au début de la séance consacrée à cet examen).

Concernant l'usage de l'intelligence artificielle (IA) : par défaut, la Charte de la Haute École s'applique. L'usage de l'IA devra donc être limité, réfléchi, transparent, critique et pertinent. Dans le cadre du présent travail intégratif, l'étudiant pourra utiliser l'IA jusqu'au niveau 3 (compris) de la Charte, pour améliorer la forme écrite du document ; il ne pourra par contre pas utiliser l'IA pour faire ses recherches sur le fond des différentes parties du travail, ni pour rédiger les textes sur ces parties (IA uniquement pour corriger ou mieux formuler les phrases). En cas d'utilisation de l'IA, l'étudiant devra en outre fournir un document annexe reprenant les échanges réalisés avec l'IA (niveaux 1 et 2 de la Charte) et/ou un document avec le suivi des modifications réalisées (niveau 3 de la Charte).

N.B.: La note attribuée à ce travail est non remédiable, il n'y aura donc de remise de dossier écrit ni dans la partie de juin de la première session, ni dans la deuxième session au mois d'août (cf. ci-dessous).
MAIS : En cas d'échec de l'AA une année académique entraînant une nouvelle évaluation l'année académique suivante, la note du dossier d'étude d'Histoire du patrimoine sera annulée et un nouveau travail, sur un nouveau sujet, devra être élaboré.
Justification de la non-remédiabilité de ce travail durant une même année académique : Le travail à remettre en fin de cours d'Histoire du patrimoine s'élabore dans le courant du quadrimestre, en concertation avec l'enseignant, parallèlement au déroulement des séances de cours, or ce cours n'est organisé qu'au 1er quadrimestre ; la non-remédiabilité de ce travail permet en outre de mettre tous les étudiants sur un pied d'égalité en termes de délais de réalisation. Ce travail ne sera donc évalué que lors de la seule session de janvier, et la note obtenue en conséquence sera non remédiable et reportée telle quelle en session de juin et - le cas échant - en 2ème session, avec la même pondération qu'en janvier (pondération, qui pour rappel, n'est

que de 20% de l'évaluation de l'AA, les autres 80% restant remédiables à travers l'examen écrit).

2°) Absences :
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ;
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen d'Histoire du patrimoine fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.

3°) Examens :
Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, d'autres sites internet ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen.